



Doc. 14495

26 janvier 2018

Violences obstétricales et gynécologiques

Proposition de résolution

déposée par Mme Maryvonne BLONDIN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

De plus en plus de femmes et d'associations prennent la parole pour dénoncer les violences vécues pendant l'accouchement ou les consultations gynécologiques, qu'il s'agisse de sexisme, d'exams brutaux, d'humiliations, d'épisiotomies et césariennes non consenties ou encore de ségrégation dans certaines maternités.

Si la réalité des violences obstétricales et gynécologiques est difficile à quantifier, ces témoignages exigent néanmoins d'être pris au sérieux. Il apparaît ainsi nécessaire de se pencher sur la question et de mener, en lien avec les professionnels de santé, les associations et les patientes, une réflexion éthique et humaniste sur la question du soin en général, et des actes gynécologiques et obstétricaux en particulier.

L'Assemblée parlementaire a rappelé à maintes reprises que la santé sexuelle et reproductive des femmes fait partie intégrante des droits de la femme et participe activement à leur autonomisation, et que toute forme de violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains.

Il est notamment important de considérer les dimensions structurelles qui mènent à ces violences, en interrogeant les normes sociales et culturelles et en abordant les questions d'allocations financières inadaptées, de mauvaises conditions de travail, de dynamiques de pouvoir au sein même de l'environnement médical et du manque de formation des professionnels de santé.

Pour l'Assemblée, l'objectif n'est pas de pointer du doigt une profession mais de faire un état des lieux de la situation afin de recommander aux États membres du Conseil de l'Europe les mesures nécessaires permettant de faire évoluer les pratiques et d'assurer une prise en charge médicale des femmes, dans le respect de leurs droits, de leur corps et de leur santé.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
BUDNER Margareta, Pologne, CE
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
GAILLOT Albane, France, NI
GORROTXATEGI Miren, Espagne, GUE
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
KELLEHER Colette, Irlande, SOC
KOPŘIVA František, République tchèque, NI
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LAMBERT Jérôme, France, SOC
PRUNĂ Cristina-Mădălina, Roumanie, NI
SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
SPADONI Maria Edera, Italie, NI
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe